ATELIER SUR LE THEME :

“LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE EN AFRIQUE CENTRALE : LA SOCIETE CIVILE S’IMPLIQUE”

Yaoundé : du 27 au 28 octobre 2003
Au Norbert Kenne Memorial Peace House :
siège du Service Œcuménique pour la Paix (SeP)

RAPPORT GENERAL

I/ - Journée du 27 octobre 2003

Le 27 octobre 2003, dans les locaux du Service Œcuménique pour la Paix, le Norbert Kenne Memorial Peace House, a démarré l’atelier sur le thème : « **La lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibre : la société civile camerounaise s’engage** ».

Cet atelier avait pour objectif de sensibiliser les ONG et autres associations sur la question des armes légères et de petit calibre afin de les engager dans la lutte. Cet atelier a bénéficié de l’appui du Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique (UNREC).

L’atelier s’est ouvert dès 11 h 15 mn avec l’allocution de bienvenu du Directeur des Programmes du SeP, Monsieur Dupleix Fernand KUENZOB PEDEME lui même présenté par le chargé de la Communication et Coordonnateur du Programme “Paix dans la ville”, Monsieur Jacob ENOH EBEN.

Monsieur KUENZOB a rappelé les mission du SeP, des activités menées en son sein parmi lesquelles, la campagne contre les jouets guerriers, la mise sur pied du “Réseau Paix dans la ville”, la formation des journalistes à l’éducation à la paix et des activités de sensibilisation des ONG et associations à la lutte contre la circulation et la prolifération des armes légères et de petit calibre qui fait l’objet du présent atelier.

Le chargé de la Communication a ensuite rappelé les grandes articulations du programme avant d’introduire la présentation de chacun des participants et la structure qu’il représente.

Le premier exposé a été présenté par Monsieur Justin BEDOUME et avait pour titre : “L’état des lieux de la prolifération des armes légères et de petit calibre au Cameroun”.

Après avoir évoqué les difficultés dans la recherche de l'information et des statistiques vraies, M. BEDOUME a défini le concept d'armes légères en s'inspirant d'une définition de "Small arms survey", une institution des hautes études basée à Genève en Suisse qui a travaillé de concert avec une équipe d'experts des Nations Unies, pour une raison simple : les armes de petit calibre étaient devenues une préoccupation internationale car elles mettaient en danger les gouvernements, les états et profitaient au terrorisme.

L'orateur s'est posé la question de savoir si le Cameroun en était victime. Si oui quelles étaient les manifestations, les conséquences, les auteurs, les victimes et les solutions en vue d'éradiquer le phénomène ?

Pour y répondre, l'interlocuteur a décidé d'élaborer sur deux points essentiels à savoir :

a) – la violence et l'insécurité comme conséquences de la circulation des armes de petit calibre ;
b) – les causes de cette circulation.

Il en ressort que les violences dans les zones urbaines ont augmenté considérablement ces dernières années et peuvent être classées sous la forme d'assassinats à des fins matérielles ou à des fins inavouées, de viols, d'agressions, d'embuscades sur les rues en zones rurales et de hold up de produits agricoles.

La panoplie d'auteurs de ces actes va des anciens et nouveaux prisonniers, aux chauffeurs de taxi, les désœuvrés, les hommes en tenue, leurs proches parents et les étrangers de toute provenance.

Les victimes quant à elles comprennent des membres du gouvernement et hauts fonctionnaires, des diplomates et fonctionnaires internationaux, les autorités religieuses, les hommes d'affaires mais aussi de simples citoyens.

Les causes de ces diverses violences sont aussi bien internes qu'externes. Elles montrent la perte de contrôle par le gouvernement de l'acquisition et la circulation des armes au Cameroun. Un phénomène que vient aggraver le phénomène de corruption, le chômage et la grande pauvreté des populations. L'insécurité des pays voisins, la porosité des frontières et le manque de dispositifs des conventions sur la circulation des armes viennent achever ce tableau pas très reluisant.

Monsieur BEDOUME a achevé son propos sur une série de recommandations à l'intention de la société civile qui devrait mener des actions aux côtés de l'Etat afin de limiter l'ampleur du phénomène devenu préoccupant sur le plan international. Il s'agit de déterminer le nombre d'armes de petit calibre en circulation dans notre pays et rendre les statistiques disponibles ; prévoir une campagne de désarmement des civils ; maîtriser la circulation des armes que possèdent les hommes en tenue ; radicaliser les sanctions vis-à-vis de tous ceux qui agressent avec des armes ; encourager la

dénonciation civile ; renforcer les mesures sous régionales de protection des personnes et de circulation des armes ; impliquer davantage la société civile.

Cette communication a été suivie par celle du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, préparé par Mme Elisabeth Honorine BIYELE empêchée et lue par M. Jacob ENOH EBEN. Cette contribution avait pour thème "le cadre juridique de la lutte contre les armes légères au Cameroun".

Après avoir présenté le cadre historique colonial pour lequel aucun texte sur le port d'arme n'avait été élaboré, la communication fait mention de deux textes réglementaires qui datent de 1973. Ces textes régissent la vente, la cession, la détention des armes à feu classées dans quatre catégories distinctes. Leur acquisition est sujette à une autorisation administrative délivrée par le MINAT et pouvant être révoquée si mal utilisée.

Des contrôles aux postes douaniers sont prévus ainsi que des contrôles semestriels dans les dépôts et ventes d'armes.

L'auteur de la communication reconnaît cependant que des dispositions administratives ne sont pas toujours respectées quand bien même il existe des mécanismes de réglementation. Dans un environnement où de plus en plus d'armes sont en circulation les textes deviennent obsolètes –aucune législation n'est prévue lorsqu'il s'agit des armes de fabrication artisanale- d'où la nécessité de légiférer ou de réactualiser des textes déjà existants. Quelques solutions ont été proposées à savoir : l'informatisation de ce domaine, la création d'un fichier national, les contrôles mobiles et inopinés ; la sensibilisation et l'éducation populaire ; l'implication de la société civile pour un contrôle plus efficient. Au terme de ce deuxième exposé, la place a été laissée aux échanges. Les participants ont regretté l'absence du représentant du MINAT, mais le débat s'est appesanti sur le phénomène des coupeurs de route qui s'étend désormais sur d'autres provinces en plus de celles du grand Nord et le rôle que peut jouer la société civile pour amener les décideurs à revoir les textes.

Une pause a suivi ces échanges et les travaux ont repris dès 15 heures avec la communication de Monsieur Richard ETOUNDI du Minrex sur le thème : "L'attitude des Organisations Internationales dans la lutte contre les armes légères et de petit calibre".

Etant donné que ces armes dites de petit calibre favorisent les conflits avec la formation des bandes armées, l'ONU, a dit M. ETOUNDI a décidé d'examiner les problèmes posés par la prolifération des armes légères. A travers ses institutions, l'Assemblée Générale, le Secrétariat Général et le Conseil de Sécurité, elle a réalisé des enquêtes et voté des résolutions permettant d'assister les états, d'aplanir les divergences, d'élaborer un programme d'action contre la menace des armes légères et penser des approches régionales dans la lutte contre le trafic d'armes.

Le Secrétaire Général de l'ONU en a fait un point important de son Agenda pour la Paix. Il en a résulté une déclaration sur les armes légères en 1999, des missions d'évaluation dans des pays et des propositions concrètes compensatrices de l'arrêt du trafic d'armes.

M. ETOUNDI a ensuite évoqué les actions menées par l'OUA, la CEEAO, la SADEC qui visent à éliminer le mercenariat, à inscrire un moratoire sur l'exportation et la vente des armes légères en Afrique, à mettre en place une unité de contrôle, à promouvoir le rôle de la société civile et à mettre en place un programme de rachat et de collecte des armes légères.

Dans la conclusion à son exposé M. ETOUNDI a dit l'importance du rôle des Organisations Internationales dans la lutte contre les armes légères et de petit calibre. Mais il a souligné la nécessité pour les états de s'y impliquer davantage en y mettant tous les moyens et ressources nécessaires. Il a aussi fustigé les pays exportateurs et leurs responsabilité dans le commerce illicite des armes légères.

Faisant suite à M. ETOUNDI, M. Joseph Vincent NTOUDA EBODE, de la Fondation Paul ANGO ELLA s'est appesanti sur la "situation des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale et en Afrique en général".

Avant que de s'engager dans le vif du sujet, M. NTOUDA EBODE a resitué l'Afrique Centrale qui se trouve dans le domaine du désarmement à cheval entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest. Il a rappelé la nécessité pour l'ONU de réglementer et redéfinir le concept d'armes portatives et de petits calibres qui explosent dès la fin de la guerre froide et se retrouvent en grand nombre en circulation en Afrique. Il a évoqué les causes de ce phénomène parmi lesquels la présence d'armes oisives et orphelines après la guerre froide qui correspond elle même à la fin de l'endiguement ; la mutation des conflits et la transformation de la guerre qui n'est seulement plus faite par des états mais par des groupes isolés jusqu'à en devenir un mode de vie pour certains ; la révolution informatique et la mondialisation qui facilitent désormais les communications et les mouvements d'argent ; l'accroissement exponentielle de l'offre en armes. Le résultat se chiffre en 2001 à plus de 600 millions d'armes légères et de petit calibre en circulation dans le monde.

L'Afrique Centrale avec ses foyers de conflit du Tchad, RCA, Congo en hérite près de 20 % soit environ 120 millions d'armes. Contrairement à l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, qui ont démarré la lutte contre la prolifération des armes légères, l'Afrique Centrale a pris du retard sur les questions de contrôle et des stratégies de protection contre ce phénomène. Cependant des actions sont menées dans le cadre sous régional et dans certains pays. Un programme d'action a été élaboré à Brazzavile en mai 2003 afin de combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères ; de mettre sur pied des commissions nationales, récupérer et détruire des armes ; adapter et harmoniser les législations et les procédures ; promouvoir la participation de la société civile ; renforcer la coopération transfrontalière ; adopter des plannings de renforcement des capacités des experts ;

détruire les explosifs et combattre la prolifération des armes. Certaines actions nationales consistent à mettre en œuvre un programme national sur le désarmement et la réintégration (le cas de la RCA), mettre sur pied un comité technique sur le désarmement, réintégrer des ex-combattants (cas du Congo) ; former une coordination nationale (cas de la Guinée Equatoriale, de la RDC, de la RCA, du Burundi, du Tchad, du Rwanda). Malheureusement a souligné l'orateur, ces structures ne fonctionnent pas effectivement.

Le dernier exposé de ce premier jour nous a été présenté par M. Jacob ENOH EBEN du SeP sur le thème "Rôle de la société civile face à la prolifération des armes légères".

Après avoir défini la société civile comme une composante alternative ayant un rôle complémentaire à celui de l'Etat et nécessitant la participation de tous les citoyens, l'interlocuteur a évoqué la nécessité pour la société civile de se mobiliser afin de faire pression sur l'Etat et permettre une meilleure stabilité de celui-ci.

Il a énoncé les méthodes dont elle pouvait s'inspirer pour maintenir la pression et avoir gain de cause à savoir :

- le lobbying, les campagnes nationales de lutte avec des messages forts, des supports visuels appropriés et parlants, appuyés de négociations bien ciblées à l'exemple des campagnes internationales menées par certaines églises ; Il a évoqué la nécessité pour les associations de se regrouper en coalitions et en réseaux mettant ensemble leurs efforts, leurs ressources et un plan de communication efficient.

Le plaidoyer, s'il est accompagné de bonnes stratégies et orienté vers des canaux appropriés, demeure un moyen et un outil efficace de lutte et d'éveil de conscience.

L'orateur a dit qu'il revenait à la société civile d'employer tous les outils pouvant servir à la dissémination de l'information ; de penser au renforcement de ses capacités, de mener des activités d'observation, de bien conduire les recherches et d'analyser correctement les informations afin de mieux comprendre les problèmes qui se posent ; de pouvoir examiner la législation ; de savoir où commencer avant d'attaquer le problème pour y apporter des solutions. Il a conclu en disant que la société civile avait de nombreux défis à relever. Et pour cela, elle avait besoin de s'organiser, de se mettre en réseau afin de proposer un plan d'action national.

Ses échanges fructueux ont suivi entre le panel et les participants au terme desquels le modérateur a salué la prestation de toutes les personnes ressources et remercié les participants pour leur coopération effective. La séance a été levée à 17 h 50 mn.

II/ - Journée du 28 octobre 2003

Cette deuxième partie intitulée : “ Plan d’Action des ONG et Associations au Cameroun ”, s’ouvre par les civilités d’usage de Monsieur Jacob ENOH EBEN qui présente le modérateur des travaux en la personne de Monsieur Justin Honoré BEDOUME. Celui-ci rappelle les articulations des travaux à effectuer avant de laisser le soin à Madame Catherine MOTO ZEH de lire le rapport des activités de la veille, ensuite, les travaux sont répartis en trois (03) ateliers notamment :

- les activités de lobbying
- les activités d’étude et de recherche
- les activités de proximité et de terrain.

45 minutes envions plus tard, les travaux en plénière ont repris à 11h20mn.

Groupe I : <u>LES ACTIVITES DE LOBBYING</u>

Le premier atelier commence par définir **Lobbying** comme un certain nombre d’activités menées par un groupe d’individus visant à amener une personnalité cible à prendre une position souhaitée.

Le phénomène de prolifération illicite des armes légères et de petit calibre étant relativement récent au Cameroun, la question de savoir quels types d’activités de lobbying peuvent contribuer à l’amélioration de la situation se pose.

Cet atelier recense un certain nombre de problèmes, entre autre la perméabilité des frontières partagées pourtant avec des pays en conflits, la désuétude de la législation sur la question. Ensuite des personnes cibles sont aussi soulignées dont l’ETAT avec ses composantes ministérielles, les organisations internationales (UNREC, UA, CEMAC…), la société civile (ONG, Associations, Chefferies traditionnelles, Médias…).

Cet atelier propose comme activités à mener :

- la création d’un bulletin sur la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre ;
- les lettres de pétition ;
- l’organisation des rencontres périodiques ;
- les marches pacifiques…

Au terme de ces différentes activités, les résultats attendus devront être entre autre :

- L’adoption de nouvelles lois sur les armes ;
- La surveillance rigoureuse des frontières nationales ;

- La réglementation des fabrications d'armes ;
- L'application rigoureuse des texte en vigueur ;
- La ratification par l'Etat du Cameroun de toutes les conventions et protocole relatifs à la lutte contre la prolifération illicite des armes.
- Sur le plan international, l'actualisation des mécanismes préventifs des conflits, l'augmentation des taxes sur le commerce des armes.

Ce premier atelier était composé de :

1) – MM. NGALIM Eugene
2) - KUM CHE Peter
3) - YACOUBOU Blaise (Rapporteur)
4) - MBANG Jean-Blaise
5) - KONGA Georges

Groupe II : <u>LES ACTIVITES D'ETUDE ET DE RECHERCHE</u>

Le deuxième atelier qui travaillait sur les activités d'études et de recherches a organisé son travail en quatre principaux points :

1) – L'étude sur la situation des armes artisanales (lieux de fabrication, circuit de distribution, utilisation et conséquence) ;

2) – L'étude sur les armes exogènes en insistant sur les provenances et les quantités ;

3) – L'action de l'Etat quant à la réglementation de la situation avec la traçabilité des armes importées légalement par l'Etat Camerounaise ; le contrôle de l'Etat sur les armes détenues par les hommes en tenue (le but étant de limiter le mauvais usage des armes légalement acquises) ;

4) – L'étude visant à réviser la législation de manière à adapter les textes au contexte actuel.

Ce groupe était constitué de :

1) – MM. AMBARRIRA Etienne
2) - ZAMBE Yves
3) - EDJO'O Jean Caude (Rapporteur)
4) - BEREMBAUM Nicolas
5) - FEZEU DAWAK Flaubert
6) - BITONDO Dieudonné

Groupe III : <u>ACTIVITES DE PROXIMITE ET DE TERRAIN</u>

1) – Activités de sensibilisation et d'information

- Information de la jeunesse dans les quartiers par les causeries éducatives, des spots publicitaires ;

- Information des élèves dans les écoles ;

- Elaboration des affiches, brochures, dépliants ;

- Organisation des campagnes d'information pour les populations des quartiers populeux et populaires ;

- Intéresser les médias à travers les émissions spécialisées ;

- Formation des animateurs radio et des journalistes ;

- Formation des leaders d'association, chefs traditionnels, fabricants et détenteurs d'armes artisanales ;

- Sensibilisation des autorités religieuses.

2) – Maîtrise et éradication du phénomène

- Appui des populations à la mise en place des Comités de vigilance ;
- Proposition des alternatives (activités de substitution génératrices de revenu) aux fabricants et utilisateurs d'armes artisanales ;
- Organisation des réseaux d'observation et de dénonciation qui doivent être reliés aux Ong et elles aussi reliées aux organisations des Droits de l'Homme ;
- Dénonciation des détenteurs d'armes auprès des associations, autorités traditionnelles, Ong.

Ce dernier groupe était constitué de :

1) – MM. EBOSSO Valère
2) - BOTNA Boniface
3) - AYEAH James YONGABI
4) - AJUO Basil TIFU
5) – Mmes MOTTO ZEH Catherine
6) - CREPPY Cécilia

Quelques observations sont faites avant de procéder à l'adoption d'une Déclaration appelée : Déclaration de Yaoundé sur "*La lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre : La société camerounaise s'engage*"

Enfin, rendez-vous est pris pour le vendredi 16 janvier 2004 pour la mise en place du Réseau ainsi que de son calendrier.

C'est à 15h55mn qu'après la lecture de la Déclaration de Yaoundé que le Directeur des Programmes du SeP a clôturé les travaux.

Fait à Yaoundé, le 27 octobre 2003

Le rapporteur,

MOTO ZEH Cathérine
EIP - Cameroun